

Mémo de facturation

Aide pour une Complémentaire Santé – ACS

Comment facturer la part complémentaire ?

Votre patient	vous présente	vous appliquez
a souscrit un contrat complémentaire santé sélectionné*	<ul style="list-style-type: none">  Sa carte Vitale à jour <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none">  L'attestation de « tiers-payant intégral – TPI » adressée par sa caisse d'affiliation. Celle-ci permet de sélectionner les informations de son contrat ACS dans votre logiciel 	<p>le tiers-payant intégral (part obligatoire et complémentaire).</p> <p>Vous avez le choix pour facturer entre deux options :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le tiers payant coordonné (part AMO et AMC facturé à la CGSS) avec mention du N° de contrat et le top M 2. la facturation standard SESAM-Vitale (éclatement du flux à la source) : la part obligatoire est réglée par la CGSS et la part complémentaire par la mutuelle choisie par l'assurée.
	<ul style="list-style-type: none">  uniquement sa carte mutuelle mentionnant contrat ACS <p>(pas de carte Vitale à jour, ni d'attestation TPI/ACS présentée)</p>	<p>Pas d'obligation du tiers-payant intégral.</p> <p>Vous pouvez continuer à pratiquer le tiers-payant sur la part obligatoire.</p> <p>Si vous disposez d'une convention de tiers-payant avec l'organisme complémentaire de votre patient, vous pouvez également le pratiquer sur la part complémentaire.</p>
a souscrit un contrat complémentaire santé non sélectionné	<ul style="list-style-type: none">  uniquement sa carte mutuelle 	<p>Pas d'obligation du tiers-payant intégral.</p> <p>Vous pouvez continuer à pratiquer le tiers-payant sur la part obligatoire.</p> <p>Si vous disposez d'une convention de tiers-payant avec l'organisme complémentaire de votre patient, vous pouvez également le pratiquer sur la part complémentaire.</p>
n'a pas souscrit de contrat complémentaire santé	<ul style="list-style-type: none">  son attestation « aide pour une complémentaire santé » (ACS) + attestation de tiers-payant pour la part obligatoire (hors part complémentaire) <p style="text-align: center;">ET</p> <ul style="list-style-type: none">  sa carte Vitale à jour 	<p>le tiers-payant sur la part obligatoire (hors part complémentaire), anciennement appelé « tiers-payant social »</p>